Rapport de la Commission de formation, de sport et de loisir

Mesdames, Messieurs,

Le siège vacant au sein de la commission des sports a pu être repourvu par Justine Glatz, à qui nous souhaitons la bienvenue au sein de cette commission.

La commission de formation, de sport et de loisir s'est réunie à deux reprises, le 30 mai et le 28 octobre 2024. Les directives relatives à l'organisation des épreuves de sport et de loisirs ont fait l'objet des adaptations suivantes : Pour les épreuves de gymkhana, un constructeur de parcours et un juge doivent désormais être présents. Ces derniers doivent figurer sur la liste des fonctionnaires de Swiss Equestrian et sont indemnisés comme suit : Le constructeur de parcours reçoit CHF 50.- par parcours construit et le juge reçoit CHF 50.- par niveau jugé. Le règlement de gymkhana a aussi subi les modifications suivantes : Un passage volontaire du degré I au degré II est possible, mais doit être annoncé à l'avance à la FSFM. Les chevaux de 3 et 4 ans sont exclus de cette possibilité et restent dans leurs degrés respectifs jusqu'à ce qu'ils aient obtenu 6 classements. Le niveau III ne peut toujours être atteint que par des classements. Une rétrogradation volontaire n'est pas possible et doit toujours être demandée à la FSFM. Les règlements des épreuves de débardage et de traction restent inchangés.

Rien n'a changé pour les classements : pour les disciplines de saut et de dressage, 30% des chevaux au départ sont classés et obtiennent des points ranking à Swiss Equestrian, 50% obtiennent un classement pour le National FM. Pour le gymkhana, le débardage et l'épreuve de traction, 50% des chevaux au départ sont classés.

Pour être qualifié pour le National FM, le même cheval doit être classé deux fois. Exception : pour le saut et le dressage, 4 classements sont nécessaires. Pour l'épreuve de traction, le même cheval ne doit être classé qu'une seule fois. En Promotion CH attelage, les chevaux doivent avoir participé à au moins 3 épreuves Promotion CH attelage en plus de 2 classements pour se qualifier pour le National FM. Pour la catégorie des 6 ans et plus, il suffit de prendre 3 départs en terminant les deux épreuves partielles lors d'épreuves officielles Promotion CH attelage, un classement n'est pas nécessaire.

Il me reste pour finir à remercier les membres de la commission de sport pour leur engagement au cours de l'année écoulée. Avec mes meilleurs vœux pour 2025, je vous souhaite à tous une année pleine de succès.

Hans Bielmann
Président de la commission de formation, de sport et de loisir